



RÈGLEMENT PARTICULIER (FR)

Kaunas, Lituanie

GPS: [55.021525, 23.630214](https://www.google.com/maps/place/55.021525,23.630214)

L. ir S. Sadauskų sodyba
Jurbarko pl. 351, Antalkių km. 54217

03 au 06 Août 2023



FIM MOTOCAMP 2023 – RÈGLEMENT PARTICULIER

Art. 1

Le 40ème FIM Motocamp est organisé par le Forever Free Motorcycle Club (ci-après désigné par le terme Organisateur) au nom de la LMSF (Lithuanian Motorcycle Sport Federation).

La manifestation se tiendra du **03 au 06 août 2023** selon : le code FIM pour les rassemblements touristiques (ci-après désigné CTG); les règlements FIM; Le code FIM de l'environnement; les réglementations des FMNR et ce Règlement Particulier.

Pour les personnes désirant arriver plus tôt, le site sera ouvert dès le 1er août moyennant une participation financière (Art. 7)

Le site principal du rassemblement est:

GPS: [55.021525](#), [23.630214](#)

L. ir S. Sadauskų sodyba

Jurbarko pl. 351, Antalkių km. 54217

Art. 1.1

L'organisation du FIM Motocamp 2023 a été délégué à :

Nom : **Forever Free Motorcycle Club**
Adresse: Ryto g 6, Rinkūnai LT-53286, Kauno raj.
e-mail: fimmotocamp2023@gmail.com
Site web : www.fim-motocamp2023.com

Art. 1.2 Composition du Comité Exécutif du rassemblement

Président du jury : **Stjepko Varga** (Lic. #: 14088)

Membre de la CTL : **Gilbert Van Bael** (Lic. #: 14117)

Directeur: **Linas Pečiukaitis** (Lic. #:)

Directeur adjoint: **Rima Biliute** (Lic. #: 14310)

Commissaire environnement : **Rima Biliute** (Lic. #: 14790)

Equipe des résultats : **Franz Pintarich** (Lic. #: 10563), **Niels Hansen** (Lic. #: 15601)

La première réunion du Comité Exécutif se tiendra le 03 août 2023 à 17h00 dans la salle du petit déjeuner.



Cette réunion est réservée aux membres du Comité Exécutif et aux membres de la CTL – elle n'est pas destinée aux Délégués Nationaux.

Les réunions avec les Délégués Nationaux seront fixées par le Comité Exécutif et se tiendront dans la salle du petit déjeuner.

Art. 2 Participation au Motocamp

Selon l'Art. 2.2 de la partie générale du CTG et l'Art. 2 de la catégorie 1.2 du CTG.

Le nombre de participants est limité à **400**.

Les inscriptions seront acceptées selon le principe du "premier arrivé, premier servi", après vérification des données fournies et réception du règlement des inscriptions.

Art. 3 Inscriptions

Art. 3.1

Les inscriptions individuelles se font via le formulaire prévu (ou une copie) fourni aux FMNs par l'organisateur (Art.3 de la catégorie 1.2 du CTG)

Les FMNs retourneront les formulaires d'inscription à l'organisateur après vérification (inscriptions, signature, cachet). L'adresse est celle stipulée à l'Art. 1.1

Les participants individuels (non affiliés à une FMNs) retourneront leurs formulaires via leur FMNs ou directement auprès de l'organisateur selon les directives de leur FMNs.

Art. 3.2

Les FMNs joindront la liste récapitulative des participants inscrits; le montant réglé au titre des droits d'inscriptions et de l'hébergement en camping selon l'Art.7 Le format de la liste récapitulative sera fourni aux FMNs par l'organisateur.

Art. 4 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés par la Fédération (FMN) des participants. Ils sont composés des droits de l'organisateur de **179 Euros (€)** plus les frais administratifs éventuellement ajoutés par la FMN du participant. Le montant est fixé en Euros (€) ou l'équivalent dans la monnaie locale.

Le montant de l'inscription pour les enfants entre 8 et 12 ans est 50% du montant de l'inscription adulte.

Les enfants de moins de 8 ans sont admis gratuitement



Le montant de l'inscription devra être intégralement payé (100%) avant le **30 avril 2023** sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte bancaire: **BAIKERIŲ KLUBAS FOREVER FREE**
Adresse du titulaire du compte: Ryto g 6, Rinkūnai LT-53286, Kauno raj.
Nom de la banque: AB Šiaulių bankas
Adresse de la banque: Tilžės g. 149, LT-76348 Šiauliai
BIC / SWIFT: CBSBLT26
N° de compte / IBAN: LT66 7180 9000 0870 0243

Le règlement sera effectué:

- Pour les participants affiliés à une FMNs
 - Par la FMNs des participants
- Pour les participants non affiliés à une FMNs
 - Par la FMNs des participants, ou directement auprès de l'organisateur au choix de la FMNs concernée.

Tous les paiements seront en Euros (€). Les coûts de transfert sont à la charge de l'expéditeur.

L'organisateur n'est pas tenu d'accepter des inscriptions après la date de clôture des inscriptions, ni sur place.

- Si l'organisateur accepte des inscriptions après la date de clôture des inscriptions, il peut appliquer un surcoût pouvant aller jusqu'à 25% du droit d'inscription. Il est recommandé avant tout envoi d'inscription tardive de s'assurer de la disponibilité de place.
- Si l'organisateur accepte des inscriptions sur place, il peut appliquer un surcoût pouvant aller jusqu'à 25% du droit d'inscription. Il est recommandé avant d'arriver sur le site de s'assurer de la disponibilité de place.

Art. 5 Clôture des inscriptions

La date de clôture pour les inscriptions et l'hébergement est fixée au **30 avril 2023**.

Art. 6 cadeaux, souvenirs et service aux participants

Les participants ayant réglé les droits d'inscription via leur FMNs bénéficieront à minima :

- De la participation au FIM Motocamp



- De l'hébergement avec sa propre tente sur le site sur la durée du rassemblement (du 03 août 2023 au 06 août 2023) - 3 nuits
- De 3 repas du soir
- De 3 petits déjeuners et 2 déjeuners
- De l'excursion et de la Parade des Nations
- Des activités du soir (musique, spectacle)
- D'une médaille souvenir ou d'une broche
- D'autres souvenirs à la discrétion de l'organisateur.

Art. 7 Hébergement

- 100% des coûts d'hébergement en camping sur le site (incluant les nuits supplémentaires) sont à payer avec l'inscription.
- Les participants ne campant pas devront réserver par eux même leur hébergement. (Rappel: les participants ne campant pas ne sont pas classés).

La réservation des nuitées supplémentaires en camping sur le site s'effectue via le formulaire d'inscription.

Le montant de la nuitée supplémentaire en camping sur le site est fixé à **18 Euros par nuit et par personne, petit déjeuner inclus.**

Le règlement de l'hébergement s'effectue en même temps que le règlement de l'inscription c'est à dire avant la date limite fixée dans l'article 5 sur le compte bancaire spécifié dans l'article 4.

Tous les paiements seront effectués en Euros (€) et devront couvrir les frais de transfert.

Art. 8 Accueil / Centre administratif

L'accueil/Centre Administratif sera ouvert aux dates et heures suivantes:

- 01 août 2023 de 12.30 à 20.00
- 02 août 2023 de 09.00 à 20.00
- 03 août 2023 de 09.00 à 20.00
- 04 août 2023 de 09.00 à 20.00
- 05 août 2023 de 09.00 à 20.00
- 06 août 2023 de 09.00 à 12.00

Adresse:

GPS: [55.021525](#), [23.630214](#)



L. ir S. Sadauskų sodyba
Jurbarko pl. 351, Antalkių km. 54217

Les documents d'inscription, les véhicules et les papiers d'identité des participants (avec photo) seront vérifiés à l'accueil au moment de l'arrivée.

Après l'identification réussie du participant, sa "carte de classement" (similaire à sa carte d'identification mais à but de classement) est mise dans la "boîte des résultats" pour l'établissement des classements et résultats.

Art. 9 Résultats et classement

Selon l'Art. 7 de la catégorie 1.2 du CTG.

Les participants non affiliés à une FMN ou à son organisme délégué ne seront pas classés. Les participants ne campant pas ne seront pas classés.

En cas de désaccord sur le classement, une solution sera trouvée entre le Délégué National FMN et les Membres de l'Equipe des Résultats FIM en se référant au CTG.

Les classements seront clos le **Vendredi 04 août 2023** à 12h00.

Le participants arrivant postérieurement à la clôture pourront participer au Motocamp mais ne seront pas inclus dans les résultats.

Art. 10 Disqualifications

Si nécessaire, des participants peuvent être disqualifiés à la discrétion du Comité Exécutif.

Art. 11 Cérémonie de Remise des Prix

Selon l'Art.12 de la catégorie 1.2 du CTG.

Les récompenses FIM Motocamp officielles seront décernées dans la soirée du 05 août 2023. Les récompenses de l'organisateur pour chaque nation participante (FMN) et le classement des clubs seront données dans la soirée du 04 août 2023.

Art. 12 Délégués Nationaux

Chaque FMN participante doit désigner un délégué titulaire d'une Licence de Commissaire Tourisme.

La désignation doit être faite par écrit auprès de l'organisateur (à l'adresse e-mail indiquée à l'Art. 1.1) au moins 15 jours avant le rassemblement. (voir Art. 8 - Annexe C -CTG).



La première réunion des Délégués Nationaux aura lieu le vendredi 04 août 2023 à 17:00h à:

GPS: [55.021525](#), [23.630214](#)

L. ir S. Sadauskų sodyba
Jurbarko pl. 351, Antalkių km. 54217
Dans la salle du petit déjeuner.

Art. 13 Annulation du rassemblement

Selon l'Art. 2.7 de la partie générale du CTG.

L'organisateur a la possibilité d'annuler le rassemblement:

- Si, à la date de clôture des inscriptions, il y a moins de 100 inscrits.
- En cas d'absolue nécessité.

En cas d'annulation, les participants ayant transmis leur inscription via leur FMNs avant la date de clôture seront informés et remboursés par l'intermédiaire de leur FMN.

Art. 14 Généralités

Le Directeur du Motocamp transmettra lors de la Réunion des Délégués Nationaux les informations sur les programmes quotidiens.

Tous les soirs à l'heure et à l'emplacement du dîner, l'organisateur affichera les détails du programme du jour suivant (lieu et heure de départ des balades, heure des repas, activités prévues, etc.). Il est demandé aux Délégués nationaux de collaborer en préparant une version et en informant les participants dans leur langue nationale.

Les participants acceptent d'être photographiés et ou filmés dans les lieux publics, sur le site et les lieux d'activité du MOTOCAMP 2023 à des fins d'utilisation par les organisateurs et la FIM.

Annulation d'une inscription

- En cas d'annulation d'une inscription individuelle, celle-ci doit-être notifiée par la FMN au nom du participant et transmise aux organisateurs.
- Avant le **1er juin** - 80% des frais d'inscription, de l'hébergement supplémentaire et des excursions seront remboursés.
- Entre le **02 juin et le 1er juillet** - 50 des frais d'inscription, de l'hébergement supplémentaire et des excursion seront remboursés
- Après le **1er juillet** il n'y a plus de remboursement possible
- En cas de COVID après le **1er juillet** 50% des frais d'inscription sera remboursée, sur preuve documentaire d'infection.



- Cas acceptés:
 - Le pays participant est dans l'impossibilité de voyager justificatif à fournir: réglementation du pays)
 - Le pays participant ne peut pas entrer en Lituanie (justificatif à fournir: réglementation du pays)

Note – La version anglaise est la version faisant foi.

Art.15 Responsabilités des Autorités, des Organisations et des Participants

Se référer à l'Art.4 de la partie générale du CTG.

Art. 16 Responsabilités de participants

Les participants doivent respecter les règlements locaux et les règles définies par les organisateurs Durant le rassemblement.

Le site de camping est privatisé:

- **Les feux sont strictement interdits** dans l'enceinte du site de camping.
- **Les motos sont autorisées** sur l'herbe
- Note pour les fumeurs – les mégots de cigarette doivent être déposés dans les cendriers mis à disposition, pas au sol.

Selon l'Art. 4, les participants ne se conformant pas aux règles du rassemblement peuvent être disqualifiés.

Art. 17 Comportement du motocycliste et Protection de l'Environnement

Les participants au FIM Motocamp sont des motocyclistes ambassadeurs de leur pays et doivent tenir compte des autres usagers de la route conformément à l'Art. 3 de la Partie Générale du CTG.

Recommandations aux usagers de la route :

- a) Les motocyclistes individuels doivent acquérir des habitudes de conduite qui leur permettent de s'intégrer pleinement aux autres types d'usagers de la route.
- b) Conduisez en toute sécurité et évitez les comportements agressifs et compétitifs.
- c) Économisez l'essence et réduisez la pollution en évitant de faire tourner inutilement le moteur au ralenti.
- d) Roulez poliment et limitez les nuisances sonores en n'utilisant votre klaxon qu'en cas d'urgence.
- e) Utilisez un système d'échappement standard ou un autre système silencieux et maintenez les systèmes audio à un faible volume.
- f) N'empruntez que des routes ouvertes aux motocyclistes.



- g) Roulez comme un professionnel en adoptant un rythme tranquille et discret lorsque vous roulez en groupe.
- h) Respectez la nature en n'empruntant pas de chemins qui risquent d'être endommagés au-delà des capacités de restauration naturelle.
- i) Protégez la faune sauvage et son habitat naturel en conduisant intelligemment.
- j) Veillez à ce que vos huiles usagées, pneus, batteries et autres objets recyclables soient correctement recyclés.
- k) Encouragez une utilisation rationnelle du carburant et une économie d'espace en utilisant des motos plutôt que des automobiles.
- l) Rappelez-vous que nos routes et nos villes ne sont pas des circuits.